

Groupe de Travail du 23 mai 2019 (14h30 - 18h)

Présents :

- 10 délégués du personnel : 5 SNUipp-FSU 01 (3 Fo - 2 Se, parties à 17h)
- L'IEN-A, le Secrétaire Général, le service DIPER



Ordre du jour :

- Examen des candidatures pour les Modules de formations d'Initiatives Nationales pour l'année 2019-2020
- Nouveau Dispositif Inclusion et Climat Scolaire
- Phase d'ajustement du mouvement départemental
- Affectation des professeurs des écoles stagiaires

1) Examen des candidatures pour les Modules de formations d'Initiatives Nationales (MIN) pour l'année 2019-2020

12 modules d'initiative nationale (contre 5 organisés cette année) sont proposés pour les enseignants du 1er degré de l'Ain pour la rentrée 2019. Ils auront tous lieu sur Lyon ou Villeurbanne.

150 candidatures reçues. Certaines candidatures ont été écartées par l'IA-DASEN aux motifs de :

- choix non hiérarchisés
- avis défavorables de l'IEN (certains IEN se sont permis d'émettre des avis "TRES favorables". Pour rien car ils n'ont pas été discriminants !)
- formation longue obtenue en 2018-2019
- motivation jugée succincte, très générale
- départs en MIN en 2018-2019

Critères de classement appliqués par l'IA-DASEN de l'Ain :

- PE ayant obtenu la certification CAPPEI 2018 : critère MEN prioritaire
- PE ayant formulé des demandes en MIN (antériorité de la demande) : demande du SNUipp-FSU entendue
- AGS

Le nombre de départs n'est pas encore connu. Nous contacter pour connaître votre situation

Questions du SNUipp-FSU 01, seul à être intervenu sur ce sujet :

- **Le SNUipp-FSU 01 interroge l'IEN-A et dénonce l'impossibilité de postuler à des modules organisés hors de l'académie.**

Il est indiqué que parfois, certains modules organisés à Paris sont délocalisés sur le lieu d'exercice du formateur. L'offre de formation est établie par la Rectrice.

- **Quid des frais de déplacement ?**

L'IEN-A indique que des défraiements sont gérés par le Rectorat de Lyon ([voir ici](#)).

- **Comment un IEN peut-il émettre un avis défavorable à une demande de départ en formation ? Sur quelle base, sachant que la lettre de motivation est déjà un critère discriminant ?**

Dans un 1er temps, l'IEN-A (qui reconnaît le manque de clarté) indique vouloir homogénéiser la façon de donner des avis des IEN (ce qui suppose d'être plus contraignant pour eux). Après échanges avec le SNUipp-FSU 01, l'IEN-A s'interroge sur la pertinence de demande l'avis de l'IEN ... Le SNUipp de l'Ain en demande la suppression !

- **Comment les collègues ayant eu un avis défavorable vont-ils être informés ?**

L'IEN-A va communiquer avec les personnels concernés.

2) Nouveau Dispositif Inclusion et Climat Scolaire (DICS)

Dispositif départemental composé de 6 postes accessibles via un appel à candidature (voir fiche de poste :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Carriere_PPCR_avancement_echelon/89/6/Postes_enseignants_DICS_11_22896.pdf)

Ces 6 postes sont propres à l'Ain : ils ne sont adossés à aucune directive nationale. Tout est partie d'une analyse de besoins (le cahier des charges a été rédigé sous la forme d'une carte mentale) : des élèves font "exploser" le système, faisant douter les enseignants de leur professionnalité. Les enseignements sont perturbés. Le dispositif doit permettre de tenir compte du climat scolaire qui influe fortement sur les apprentissages.

Le comité de pilotage est composé de 23 personnes diverses dont le secrétaire du CHSCTD (délégué du personnel FSU) et se tient 2 fois par an. Le comité de direction est composé de 6 IEN (5 circo concernées + Bourg 2) : l'IEN-A indique une volonté d'élargir le dispositif à la circo de Bourg 2 à la rentrée 2020 si les premiers résultats de ce dispositif sont positifs (en lieu et place des postes de PDMQDC).

12 candidatures sur tous les postes à pourvoir

Questions du SNUipp-FSU 01, encore une fois seul à être intervenu sur ce sujet :

- Quid de la visio communication de vendredi 24 mai ?

Description des modalités de recrutement et réponses aux questions des candidats

Visio conférence via un lien renvoyant vers un outil institutionnel

- Quelle est la composition du jury (entretiens du 5 juin) ?

Différentes commissions composées de 3 personnes issues d'une autre circonscription que les candidats : un IEN + un formateur + un membre du pôle ressource de circo.

- Déroulé des entretiens du 5 juin :

3 candidats reçus en même temps (pas de mise en concurrence : les candidats d'une même équipe postulent sur des secteurs différents) sur 3 temps :

1) Analyse de documents réels et anonymés (CR de réunion d'équipe éducative) reçus en amont de l'entretien (documents identiques d'un groupe à l'autre). Pour dégager 1er état des lieux de la situation. Chaque équipe de 3 candidats portera son analyse en interaction devant le jury pendant 15 minutes.

2) Analyse d'une situation d'urgence décontextualisée

3) Analyse de vidéos de situations en contexte en classe, peut-être du 2nd degré : aspect ingénierie, créativité ("quelles sont vos idées pour résoudre la situation" ?)

- Comment les 5 circos ont-elles été choisies ?

*Cela répond à la demande ministérielle de supprimer les PDMQDC (où étaient implantés ces postes). **Le SNUipp-FSU 01 demande à ce que des critères d'évaluation soient rédigés en amont, afin que l'évaluation soit pertinente. Ils ne sont pas encore établis. Le SNUipp-FSU 01 restera vigilant sur ce sujet, car l'évaluation du dispositif PDMQDC effectuée par le ministère a bien été réalisée mais sa communication est actuellement bloquée !***

- S'il y a plus de candidats ayant un avis favorable que de postes ?

Les critères habituels seront utilisés : l'AGS puis l'âge.

Le SNUipp-FSU 01 demande si cela revient à créer une Liste d'Aptitude ? Non car l'IEN-A ne veut pas constituer un vivier.

Le SNUipp-FSU 01 répond que l'administration y gagnerait si elle envisageait réellement le déploiement du dispositif.

Cela éviterait aux candidats ayant le profil de repasser un entretien l'année d'après !

- Comment éviter la dispersion des interventions sachant que le poste concerne toute la circo ?

Pour l'IEN-A, l'idée est d'abord d'orienter le travail du/des conseil/s des maîtres qui bénéficiera/ront du dispositif.

*Il n'est pas envisagé a priori de réunir les personnels concernés sur le temps scolaire. **Le SNUipp-FSU 01 propose de ne pas écarter cette option ne serait-ce que pour permettre aux équipes au bord de l'implosion de prendre du recul et souffler.***

- Les candidat.es doivent faire 2 vœux. Est-il possible de refuser d'être nommé.e sur le vœu 2 ?

Les remontées du terrain du SNUipp-FSU 01 montrent que le fait de faire 2 vœux a limité le nombre de candidature. L'IEN-A indique qu'il sera possible de refuser d'être nommé.e sur son 2ème vœu. S'il n'y a pas de candidat de repli, le poste restera vacant.

Résultats lors de la CAPD du 12 juin.

3) Phase d'ajustement du mouvement départemental

Le second AR est envoyé en cours de groupe de travail. Un mail de la DIPER a été envoyé en parallèle avec une notice explicative permettant de comprendre son AR.

Les opérations de vérification peuvent débuter !

Aucune certitude quant à la date d'envoi du projet et donc du GT "résultats" initialement prévu mardi 4 juin ...

DIPER indique que toutefois, la situation d'environ soixante de collègues a été repérée comme comportant une erreur que le logiciel n'arrive pas encore à corriger. Les collègues concerné.e.s ont été averti.e.s directement.

Point de rapprochement de conjoint (RC)

La DIPER s'est interrogée sur le maintien ou non des points de rapprochement de conjoints dans le barème, sachant que ces points sont désormais attribués sur des vœux (donc pas au barème) sur le secteur restreint du lieu d'exercice du conjoint (ou le secteur restreint le plus proche du lieu d'exercice si celui-ci est dans le Rhône, la Loire ou dans une des communes des départements 71, 73, 74, 38 et 39 limitrophes à l'Ain).

La circulaire "second mouvement" devra préciser cela.

Attribuer ces points pour tous les vœux ou pour aucun, pour le SNUipp-FSU 01, quoi qu'il en soit, cette gestion demeure imparfaite. On ne peut que s'insurger du fait que les règles du jeu n'aient pas été établies dès le départ !

Vœu large et RC

La DIPER a appris récemment que le logiciel ne pouvait pas traiter les vœux larges en tenant compte des points de RC ! La crainte est que certains collègues n'aient pas effectué de vœu restreint correspondant au vœu large (intégrant le vœu restreint). La DIPER indique qu'aucun collègue éligible aux points de RC n'aurait effectué que des vœux larges (crainte écartée a priori).

Le SNUipp-FSU 01 s'indigne du fait que la priorité légale "RC" n'est pas appliquée à tous les vœux éligibles du seul fait de l'outil informatique !

Déroulement de la seconde phase.

Après discussion, seront convoqué.e.s dans cet ordre :

- 1) Les collègues en Mesure de Carte Scolaire sans poste à l'issue du premier mouvement malgré leur bonification
- 2) Les TRS (nouveau poste : PE à TD dans une circo) : ils/elles passeront ensuite car les collègues concerné.e.s sont titulaires de ce poste. Choix de poste restreint à la circo (postes fractionnés ou pleins)
- 3) Les TR à temps partiel qui seront donc "pré-phasés", car il n'est pas possible d'après le ministère de leur accorder une bonification et donc de les intercaler (le barème sera reconstitué pour ceux qui n'ont pas participé au mouvement) : choix d'un poste dans leur circo d'origine
- 4) Puis les autres participants n'ayant rien obtenu au 1er mouvement, dont les collègues ayant une priorité médicale et/ou sociale.

Demande d'injecter les ouvertures dans la liste des postes, le calendrier le permettant cette année. Cela devrait être possible selon la DIPER

Publication de la liste des postes au plus tôt le vendredi 21 juin (second mouvement le mercredi 26 juin).

Gestion des temps partiel :

La décision de l'IA-DASEN dépend du poste que les demandeurs auront à la rentrée prochaine, donc du mouvement pour ceux qui y ont participé.

Des entretiens (téléphonique ou en présentiel) seront organisés en cas de refus (disposition réglementaire).

Les collègues ayant formulé une demande, mais n'ayant pas participé au mouvement et étant sur un poste "ordinaire" devraient recevoir une réponse positive à leur demande.

Le SNUipp-FSU 01 rappelle qu'il a attaqué la circulaire temps partiel 2018 au Tribunal Administratif et qu'il a gagné (circulaire annulée). Cela fera jurisprudence dans l'application de la circulaire 2019, notamment en ce qui concerne les collègues sur des "fonctions particulières".

4) Affectation des professeurs des écoles stagiaires

Résultats du concours le 20 juin. Résultats du jury de titularisation les 27 et 28 juin.

Modalité d'affectation en cours de réflexion

L'IA-DASEN souhaite que l'affectation ne soit pas faite en présentiel, mais par les services. Selon elle, le classement, établi sur la base de la réussite au concours est ainsi discriminant pour les derniers. Cette formule ne serait donc pas en phase avec une entrée dans le métier bienveillante, "bienveillance prônée par le MEN"...

Le classement restera quoi qu'il advienne le rang du concours. L'IEN-A propose la tenue d'un GT "affectation" le mardi 2 matin. Les PES seraient ensuite rassemblés le mercredi 3 juin.

Le souhait de l'IEN-A est de faire formuler des vœux en classant toutes les zones géographiques restreintes par ordre de préférence. Mais comment choisir un poste lors du GT ? Plusieurs options sont sur la table :

- Choisir le poste le plus proche du lieu d'habitation ?
- formuler 1 vœux précis dans chaque zone (choix le plus proche de ce vœu) ?
- formuler des préférences (écoles ELEM ou MAT) ?
- classer les vœux (faire autant de vœux que le rang du candidat) ?

Pour le SNUipp-FSU 01, l'administration doit être vigilante à la suppression du côté humain qu'entraînerait une gestion en groupe de travail. Les PES manquent cruellement d'informations (niveau de classe, calendrier de la formation) et la forme actuelle répond à ce besoin.

L'IEN-A va réfléchir à la façon d'améliorer la communication, notamment à la possibilité d'organiser une réunion spécifique à l'affectation des PES. **Les modalités d'affectation ne sont donc pas figées et devront être affinées.**

Quoi qu'il en soit, les futurs PES seront contacté.e.s par mail + publication des listes sur le site de l'IA.

Choix des écoles et attribution du berceau au sein du conseil des maîtres

L'IEN-A annonce qu'il n'y aura pas de berceaux implantés sur des compléments de temps partiel en CP ou des décharges de direction en CP.

L'IEN-A souhaite sortir de l'idée que les PES sont obligé.e.s de compléter le directeur ou le collègue à temps partiel de façon automatique. Cette idée est renforcée par la prise en main des répartitions par certains IEN (l'IEN-A vient de rappeler aux IEN que les répartitions sont de la compétence du directeur après avis du conseil des maîtres) + l'affichage de la liste des postes comportant le nom du/de la collègue à compléter + le fléchage des niveaux CP et CE1 dédoublés qui attribue un niveau de classe à certains collègues. Elle invite les équipes à penser à des organisations différentes (un titulaire pouvant compléter un directeur à 50 % et le PES sur l'autre 50 %).

Modalités d'affectation des PES prolongés et renouvelés (sur le poste actuel, choix du poste ou intégration à la liste des PES) ?

L'administration est confrontée à un problème de timing (résultat du jury le vendredi 28 juin au soir pour un GT - si cette formule est retenue - le mardi 2 juillet au matin). Le jury étant lui-même dépendant du calendrier des universités qui octroient les masters...

Tout devrait être géré au cas par cas, ce que déplore le SNUipp-FSU 01, attaché à l'équité et la transparence.



Marie-Claire LOONIS, Laurent BELLEVILLE, Marie-Christine MANEN, Morgan VINCENT et Yoann ROBERT